

Les Résidences du Thouet

79600 AIRVAULT

Livret d'accueil

EHPAD La Valette

79600 Saint Loup Lamairé



☎ 05.49.64.60.44.

☎ 05.49.64.60.67.

ehpad.stloup@ehpad-thouet.fr

Siège social : 8 bis, RUE PIERRE LAILLE

B.P. 17 – 79600 AIRVAULT

TEL. 05.49.64.70.68 – FAX 05.49.70.83.96

E-mail : ehpad.airvault@ehpad-thouet.fr



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez décidé ou vous envisagez de vivre à l'E.H.P.A.D. Résidence de LA VALETTE à SAINT LOUP LAMAIÉ, la direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue et vous remercient de votre confiance.

Cette plaquette vous est destinée ainsi qu'à vos proches.

Elle vous permettra de vous familiariser plus rapidement avec votre nouvelle demeure. Elle vous informera sur le fonctionnement de la maison.

Toute l'équipe est à votre disposition pour vous aider à aborder sereinement cette période de votre vie. Nous travaillons dans le but de vous offrir la meilleure qualité de vie possible ; cependant n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions qui aideront à nous améliorer.

La Directrice,

SOMMAIRE

1)	Présentation	4
2)	Description	5
3)	Votre admission	6
4)	Le référent du résident	6
5)	Les espaces privatifs	7
6)	Les prestations médicales et para-médicales	7
7)	Les prestations hôtelières	7
7.1)	La restauration	7
7.2)	La blanchisserie	8
7.3)	Le courrier	8
8)	Les espaces collectifs	8
8.1)	L'accueil.....	8
8.2)	La salle à manger.....	8
8.3)	Le salon de coiffure	9
8.4)	Le bureau médical	9
8.5)	La salle de soins	9
8.6)	Le culte	9
9)	L'animation.....	9
10)	Le personnel de l'établissement	10
11)	L'accueil de jour	11
12)	Démarche qualité et bienveillance	12

1) Présentation

L'E.H.P.A.D. Résidence de LA VALETTE à SAINT LOUP LAMAIÉ est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

La fusion avec l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT est effective depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil d'Administration des ***E.H.P.A.D. LES RESIDENCES DU THOUET*** est présidé par Monsieur le Maire d'AIRVAULT. Monsieur le Maire de SAINT LOUP SUR THOUET assure la Vice-Présidence.

La Loi n° 2-2002 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale définit les principes de l'accueil des personnes âgées en établissement, les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'E.H.P.A.D.

A ce titre, il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans valides ou en perte d'autonomie, pour un accompagnement temporaire ou permanent.

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Des espaces permettent aux résidents de sortir et se promener en toute tranquillité.

L'établissement est dirigé par une directrice, nommée par le Ministre de la Santé. Elle est responsable de la bonne marche de l'établissement dont elle assure la gestion financière et administrative. Elle met en œuvre les délibérations du Conseil d'Administration.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance représentative des résidents et des familles, mis en place suivant le Décret n° 2004-287 du 25 Mars 2004, donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

2) Description

L'E.H.P.A.D. a une capacité d'accueil de :

- ↵ 69 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- ↵ 3 places d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes,
- ↵ 1 place d'accueil d'urgence de jour,
- ↵ 1 place d'accueil d'urgence de nuit.

L'établissement ouvert en février 2013 comprend des chambres à 1 lit répartis sur 2 niveaux.

L'établissement est divisé en quartiers et les chambres réparties comme suit :



REZ-DE-CHAUSSEE :

Allée des MIMOSAS.....chambres 1 ... à ... 13
Rue des ROSESchambres 14 ... à ... 26



ETAGE :

Allée des JONQUILLES.....chambres 27 ... à ... 42
Rue des HORTENSIAS.....chambres 43 ... à ... 58
Allée des BLEUETS.....chambres 59 ... à ... 74

3) Votre admission

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du service administratif ou à télécharger sur le site internet de Service-Public.fr.. Une visite des locaux est proposée et la liste des documents nécessaires à l'admission vous est remise.

Le jour de votre admission, après avoir accompli les formalités administratives, vous serez accueilli(e) par l'équipe soignante où vous serez hébergé(e).

Un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement vous seront remis.

Les admissions s'organisent en début d'après-midi, exceptionnellement en fin de matinée.

Le prix de journée payé par le résident couvre les dépenses :

- ◆ d'hébergement
- ◆ de dépendance appelé ticket modérateur correspondant au GIR 5 et 6

Les résidents classés en GIR 1, 2, 3, 4 bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée sous forme de dotation globale directement à l'établissement.

Ces différents tarifs sont fixés chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, par un arrêté du Président du Conseil Départemental des DEUX-SEVRES. Les tarifs sont affichés au sein de l'établissement.

Le soin est à la charge de l'assurance maladie et versé directement à l'établissement.

Sous condition de ressources, vous pouvez bénéficier de l'aide personnalisée au logement.

Si vos ressources sont insuffisantes, vous pouvez déposer une demande d'aide sociale à l'hébergement auprès du Département dont vous dépendez.

4) Le référent du résident

Pour chaque résident, il est désigné un référent, membre de l'équipe soignante. Celui-ci est « la personne ressource » en terme de connaissance du résident et de sa famille.

Il est l'interlocuteur privilégié en ce qui concerne le résident auprès de l'ensemble de l'équipe soignante.

5) Les espaces privatifs

Chaque chambre est équipée d'un appel malade, d'une ligne téléphonique directe et d'une prise télévision permettant la réception des chaînes nationales et câblées.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

Les chambres sont meublées avec lit médicalisé, table de chevet, téléviseur, placard avec penderie, table. Le cabinet de toilette est équipé d'un lavabo, d'un WC, d'une douche accessible en fauteuil roulant. Cependant, chaque résident a la possibilité de remplacer ou de compléter ce mobilier par du mobilier personnel, dans la limite de la place disponible.

Néanmoins, il est strictement interdit de déposer des bibelots ou vases sur la tablette électrique au-dessus du lit.

Les modalités d'entretien sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

6) Les prestations médicales et para-médicales

Le Docteur Bertrand PINEAU est le médecin coordonnateur attaché à l'établissement. Il est chargé de la surveillance médicale des résidents. Toutefois, vous conservez le libre choix de votre médecin ainsi que des autres professionnels de santé.

L'établissement dispose d'une pharmacie à usage interne qui fournit les traitements aux résidents.

Pour les soins, sous la responsabilité de l'infirmier coordonnateur, l'équipe soignante composée d'infirmières, d'aides-soignantes (jour et nuit) et d'aides médico-psychologiques assure les soins médicaux classiques et ceux liés à la perte d'autonomie des résidents.

Une psychologue à mi-temps est à la disposition des résidents et de leur famille.

7) Les prestations hôtelières

7.1) La restauration

Les repas sont préparés dans les cuisines de l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT et transportés en liaison froide, dans le respect de la sécurité alimentaire. La remise en chauffe et la modification de texture sont effectuées par une équipe cuisine sur place.

Une diététicienne intervient une fois par semaine pour l'élaboration des menus et des régimes spécifiques.

Les repas sont servis en salle à manger :

- ◆ de 7 heures 30 à 9 heures pour le petit déjeuner servi en chambres,
- ◆ à 12 heures pour le déjeuner,
- ◆ à 15 heures 30 pour le goûter,
- ◆ à 18 heures 30 pour le dîner.

Exceptionnellement, si votre état de santé le justifie, un plateau repas peut vous être servi dans votre chambre. Vos parents et amis peuvent déjeuner avec vous. Un salon est prévu pour vous accueillir et partager un repas. Ils devront prévenir le service administratif 72 heures à l'avance et se prémunir d'un ticket repas auprès de l'administration. Le prix est fixé par le Conseil d'Administration et affiché dans le salon des familles. Le nombre d'invités par résident est limité à cinq personnes.

7.2) La blanchisserie

L'établissement fournit les draps, les serviettes et les gants de toilette ainsi que les serviettes de tables. Votre linge personnel est identifié par le service blanchisserie de l'établissement. Son entretien (lavage, séchage et repassage) est assuré par l'établissement. Le linge délicat tel que « pure laine » ou contenant « + de 30% de laine », « Rhovyl », « Damart thermolactyl » est à proscrire.

Vous pouvez prendre attache auprès de l'équipe lingerie situé à La Valette pour toute question relative au trousseau.

7.3) Le courrier

Il est distribué chaque matin du lundi au vendredi. Les journaux, livrés par porteur, sont également distribués le week-end. Une boîte à lettres est à disposition dans le hall d'accueil, la levée est faite vers 13h.

8) Les espaces collectifs

8.1) L'accueil

Situé à l'entrée de l'établissement, il est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures 30.

Les résidents et leurs familles peuvent s'y rendre pour les démarches administratives ou pour tous renseignements.

8.2) La salle à manger

Les repas sont pris dans la salle à manger climatisée.

8.3) Le salon de coiffure

Il est à la disposition des résidents qui souhaitent faire intervenir le coiffeur de leur choix.

8.4) Le bureau médical

Il est utilisé par le médecin coordonnateur et tout autre professionnel de santé qui intervient dans l'établissement.

8.5) La salle de soins

Les infirmiers sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.

8.6) Le culte

Un service religieux catholique est assuré le vendredi à 15 heures par le prêtre de SAINT LOUP SUR THOUET.

9) L'animation



L'animation est assurée par un agent et des soignants, du lundi au vendredi.

Des activités diverses sont proposées chaque jour : chants, groupes de conversation, lecture du journal chaque matin, activités manuelles, diffusions de films, etc.... Des sorties à l'extérieur sont également proposées : visites, pique-nique, séjour vacances, etc...

10) Le personnel de l'établissement

Chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents.

Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.

L'équipe se compose de :

Administration

- 1 Directeur qui assure la direction des deux E.H.P.AD.
- 1 Infirmier coordonnateur
- 1 Adjoint des Cadres Hospitaliers
- 1 Adjoint Administratif

Animation

- 1 Animatrice

Soins / Hébergement

- 1 Médecin coordonnateur
- 1 Pharmacien
- 1 Psychologue
- 3 Infirmiers
- 19 Aides-soignants
- 1 Aide-médico-psychologique
- 12 Agents des Services Hospitaliers Qualifiés

Hôtelier / Lingerie / Technique

- 2 Ouvriers Professionnels Qualifiés
- 1 Agent d'Entretien Qualifié
- 1 Diététicienne (à temps partiel)
- 2 Maîtres ouvriers

11) L'accueil de jour

Dans le cadre d'un projet de mutualisation de moyens entre établissements et services de même secteur, le SSIAD ADMR de THENEZAY et les E.H.P.A.D. d'AIRVAULT et SAINT LOUP LAMAIÉ et THENEZAY organisent autour de deux sites (AIRVAULT et THENEZAY), un accueil de jour itinérant dont le fonctionnement est assuré par une équipe de professionnels sur la base de quatre jours par semaine.

L'accueil de jour s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, vivant à domicile.

Les diverses activités visent à solliciter les capacités préservées, à donner des repères dans le temps et l'espace et à favoriser le lien social.

L'accueil de jour peut également permettre le répit de l'aidant.

Ce service est ouvert à l'E.H.P.A.D. Résidence du Val d'Or à AIRVAULT les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 16h45.

L'accueil de jour peut s'intégrer dans le plan d'aide (APA) du Conseil Départemental.

L'équipe d'ADJ se compose de :

- ⇒ 1 infirmière coordinatrice
- ⇒ 2 AS
- ⇒ 1 AMP ASG

Cette équipe est renforcée ponctuellement par une AS-ASG du SSIAD-ADMR et des agents du CIAS.

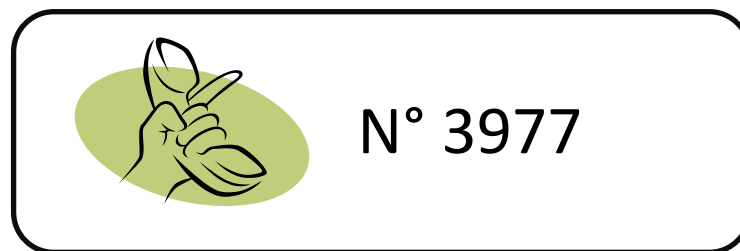
L'accueil se fait dans l'ancien logement de fonction. Il dispose d'une pièce de vie, de sanitaires, salle de repos, cuisine et jardin sécurisé.

12) Démarche qualité et bientraitance

L'établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité afin de satisfaire au mieux les besoins et les attentes des résidents et de leur famille, à partir des moyens à notre disposition.

La recherche de la Bientraitance est donc une priorité.

Dans ce cadre, nous vous informons qu'il existe un numéro national destiné aux victimes ou aux témoins de faits de maltraitance ou de risque de maltraitance :



EHPAD La Valette

79600 Saint Loup Lamairé